

125 Identifier les Zones clés du patrimoine géologique pour sauvegarder les sites du patrimoine géologique d'importance mondiale et s'orienter vers une conservation globale de la nature

RAPPELANT la Résolution 7.074 *Patrimoine géologique et aires protégées* (Marseille, 2020), qui demandait au Directeur général et aux Commissions de soutenir la réalisation d'une étude approfondie visant à la mise en place d'une future initiative de l'UICN sur les Zones clés du patrimoine géologique afin de protéger les sites du patrimoine géologique d'importance mondiale pour la conservation et de progresser vers une conservation plus intégrée de la nature ;

CONSCIENT que de nombreux sites du patrimoine géologique conservent des traces uniques et fragiles de la mémoire de la Terre et que, outre cette valeur strictement géologique, ils jouent aussi un rôle clé dans la préservation de la bonne santé des écosystèmes par le biais de processus atmosphériques, océaniques et géologiques et de services de régulation des crues et de gestion de la qualité de l'eau (en termes par exemple de cycle hydrologique, de chimie atmosphérique, de contrôle de l'érosion ou de filtration des sols) ;

CONSCIENT PAR AILLEURS que ces sites du patrimoine géologique peuvent également procurer des éléments essentiels à la biodiversité et aux activités humaines, notamment en termes de processus pédologiques, d'habitats, de terres et d'eau à usage anthropique, ainsi que des lieux d'enfouissement et de stockage (qu'il s'agisse d'enfouissement de déchets, de gisements de pétrole ou de gaz, de piégeage du carbone ou de stockage de l'eau) ;

SACHANT que les sites du patrimoine géologique d'importance mondiale profitent à la société sur les plans spirituel et culturel, y compris dans le cadre du géotourisme, en permettant d'entretenir des liens culturels et historiques, en servant de source d'inspiration sur le plan artistique, en favorisant le développement social et en nous donnant des informations sur l'histoire de la Terre (par exemple en termes d'évolution, d'extinction d'espèces ou de milieux disparus) ;

RECONNAISSANT que les Zones clés du patrimoine géologique joueront un rôle clé dans la prévention de la perte ou de la dégradation de la géodiversité, ce qui, à son tour, contribuera à lutter contre la perte de biodiversité, sachant que la géodiversité constitue le cadre fondamental de la biodiversité ; et

CONSIDÉRANT que les Zones clés du patrimoine géologique peuvent aider les peuples autochtones et les communautés locales en leur donnant l'occasion de partager les avantages de la reconnaissance et de l'utilisation raisonnée du patrimoine géologique, par exemple en termes d'emploi, d'investissement économique, de mobilisation de la société, de fierté civique et d'un approfondissement du savoir scientifique et des connaissances ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Directeur général et aux Commissions de travailler en collaboration avec les partenaires chargés des Zones clés du patrimoine géologique afin de définir des Zones clés du patrimoine géologique, de les protéger et de les promouvoir.

2. INVITE les Commissions, les Membres et d'autres institutions, selon qu'il conviendra, à travailler en collaboration avec les partenaires chargés des Zones clés du patrimoine géologique afin de définir des Zones clés du patrimoine géologique, de les décrire et de les gérer :

a. en appliquant les lignes directrices relatives aux Zones clés du patrimoine géologique pour définir des sites du patrimoine géologique d'importance mondiale ;

b. en surveillant l'état des Zones clés du patrimoine géologique, les menaces qui pèsent sur elles et les mesures de conservation dont elles font l'objet afin de tenir à jour les données les concernant ; et

c. en créant une plateforme efficace pour le partage de connaissances entre les parties prenantes, les praticiens, les chercheurs, les scientifiques et autres.

3. INVITE les gouvernements à :

- a. s'appuyer sur les Zones clés du patrimoine géologique pour soutenir l'identification de sites du patrimoine géologique d'importance mondiale en vue de créer de nouvelles zones protégées et d'étendre celles qui existent déjà, ainsi que d'autres mesures de conservation efficaces par zones ;
- b. s'appuyer sur les Zones clés du patrimoine géologique pour sensibiliser à la manière dont les composantes et les processus de la géodiversité jouent un rôle crucial dans la conservation de la biodiversité et des aires protégées, tout en offrant d'autres services écosystémiques ;
- c. reconnaître et offrir aux peuples autochtones et aux communautés locales vivant à l'intérieur ou autour de Zones clés du patrimoine géologique la possibilité de participer à leur sauvegarde, à la planification de leur gestion et à leur gouvernance, le cas échéant ; et
- d. investir dans l'identification, la description et la gestion des Zones clés du patrimoine géologique.